



**Politique de lutte contre  
les perturbateurs endocriniens**  
Municipalité de Grande-Synthe

Guillaume Jacquemart – chargé de projet «Santé environnementale»  
Service Éducation Populaire - Transition Écologique et Sociale

# Définition des Perturbateurs Endocriniens (PE)

- En 2002, l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** a établi une définition des perturbateurs endocriniens (PE) qui fait référence depuis lors :  
*«un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances qui altère les fonctions du système endocrinien et, de ce fait, induit des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou de (sous-)populations».*
- Les PE se retrouvent dans de nombreux objets et produits de la vie courante (produits ménagers, détergents, pesticides, cosmétiques, alimentation, jouets, articles de puériculture, etc.). Ils sont présents dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux (eaux, sédiments, sols, air, etc.)

# Impacts des Perturbateurs Endocriniens (PE)

- sanitaires :

- **maladies chroniques** (diabète, maladies respiratoires, maladies inflammatoires, cancers hormono-dépendants...)

- augmentation des **troubles de la fertilité et de la reproduction.**

Coût de cette pollution : **160 milliards d'euros** / an pour le système de santé européen

- environnementaux :

- **impact sur la faune** (changement de sexe dans certaines populations de poissons, troubles du développement...)

- **sur les écosystèmes** (disparition d'espèces)

- **érosion de la biodiversité**

# Des attentes sociétales fortes

50 % des Français·es pensent que les risques liés aux PE sont importants, **mais seul·es 10 % environ ont confiance dans les autorités pour les protéger de ceux-ci.**

(baromètre 2019 de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN))



# **I – Grande-Synthe : 10 ans d'actions contre les PE**

## Quatre axes de travail :

- 1) Éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens ;
- 2) Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation ;
- 3) Favoriser l'information et la sensibilisation sur cette thématique de santé environnementale
- 4) Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics

## 1) Éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens

**2010** : « Zéro phyto » dans la gestion de tous les espaces verts et de nature

Petite Enfance : Élimination de certains produits toxiques (lingettes, remplacement des couches par des couches écologiques, élimination progressive de la vaisselle plastique, etc)

**2017** : Fabrication de produits d'entretien écologique pour la majorité des structures et formation des agents avec l'Atelier, université populaire

Lavage de légumes au vinaigre dans la cuisine autonome du CCP et la crèche

**2019** : Généralisation des produits d'entretien naturels aux structures de la restauration et de la Petite Enfance



**LES PRODUITS NATURELS C'EST :**

- Une baisse importante des perturbateurs endocriniens
- Une efficacité prouvée contre les bactéries
- Une meilleure qualité de l'air

**ICI, ON PRIVILÉGIE LE NATUREL POUR NOS ENFANTS**

Une étude récente réalisée dans la crèche a montré que l'utilisation de produits d'entretien naturels (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir...) permettait de faire mieux respirer nos enfants.

**LA VILLE PREND SOIN DE VOS ENFANTS GRÂCE À :**

- LA SUPPRESSION DES PRODUITS D'HYGIÈNE CONTENANT DES SUBSTANCES TOXIQUES (TELS QUE LES LINGETTES, LE LAIT DE TOILETTE...)
- LE CONTRÔLE DES JOUETS POUR ÉVITER LA PRÉSENCE DE POLLUANTS
- ATELIERS CUISINE ET GÔTER À BASE DE PRODUITS FRAIS ET BIO



## 2) Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation

**2011** : objectif 100% bio dans les cantines scolaires

**CCAS** : Service du portage de repas à domicile en 100% bio et distribution des paniers bios « solidaires »

Développement du jardinage écologique et de l'agriculture biologique :

**Depuis 2012** : 6 jardins populaires + grainothèque (autoconsommation)

**2018 - 2021** : Projet de fermes urbaines : installation de 6 maraîchers sur 13 hectares en agriculture biologique.

**2018–19** : Remplacement du plastique dans les cantines : bacs en inox au lieu des barquettes en plastique, remplacement des carafes, saladiers... (verre/inox)

**2022** : projet de 7ème jardin et jardin solidaire communal



### 3) Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance

**Depuis 2013** : Ateliers « fabrique de l'autonomie » et organisation de conférences-débats par l'Atelier, université populaire

**2016** : Groupe de travail sur les PE, exposition PE itinérante dans la ville et ateliers réguliers (maisons de quartier, médiathèque, mairie etc. – reconduit en 2019)

**2018** : Fête paysanne avec une conférence-débat « pour une alimentation sans PE »

**2019** : Formations du personnel municipal sur les PE (180 agents d'entretien et 45 agents de la Petite Enfance) avec le Réseau Environnement Santé (RES)

**2019** : Analyse de la qualité de l'air intérieur avant et après le passage aux produits naturels à la crèche collective

**2019** : Bilan d'actions à destination du public

**DIM. 23 SEPTEMBRE DE 10H À 18H**

# FÊTE PAYSANNE

**PUYTHOUCK GRANDE-SYNTHE**

**JEU CONCOURS**  
GAGNEZ UN W-E POUR 4 PERSONNES  
DANS UNE FERME PÉDAGOGIQUE  
[WWW.VILLE-GRANDE-SYNTHÉ.FR](http://WWW.VILLE-GRANDE-SYNTHÉ.FR)

**MARCHÉ PAYSAN**  
MINI FERME PÉDAGOGIQUE  
CONFÉRENCES ET TENTE À PARLOTTE  
JEUX ET ANIMATIONS  
DÉAMBULATION MUSICALE





**TOXIQUE PLANÈTE**  
André Cicoella

Le scandale invisible des maladies chroniques

**ANTHROPOCÈNE SEUIL**

## PROPRETE SANS TOXIQUE

### Un défi difficile à relever

Eveline LELIEUR, Groupe Environnement Santé Flandre



## 4) Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant les PE dans les contrats et les achats publics

- Rénovation urbaine prenant en compte des modes de construction et matériaux durables, les solutions énergétiques durables et la réduction des déchets (Courghain, îlot des Peintres...)
- Achat de certains produits éco labélisés (fournitures de bureau, liquide vaisselle, vaisselle jetable ...) + demande d'attestations « sans PE » aux fournisseurs
- **2019** : Davantage d'intégration de labels exigeants (ECOCERT, Oeko-Tex, etc) dans les cahiers des charges des marchés arrivant à échéance + identification des fournisseurs éco-labélisés

## **II – Quelles sont les difficultés dans la mise en place d'une telle politique ?**

- contraintes budgétaires ;
- difficile d'intégrer la question des PE dans le quotidien de travail ;
- changement dans l'organisation du travail ;
- risque des troubles musculo-squelettiques ;
- manque de connaissances, de formation, sur la santé environnementale
- COVID19 : grand bon en arrière sur certaines pratiques (hygiène et entretien des locaux notamment) ;

### **III – Quels leviers d'actions ?**

- Un cadre législatif favorable pour agir contre les PE :
  - Loi « Labbé » du 6 février 2014 sur l'utilisation des produits phytosanitaires
  - Loi « Egalim » du 30 octobre 2018 sur l'alimentation saine, durable et accessible à tous et à toutes
  - Loi « Agec » de 2020 sur l'économie circulaire (volet sur élimination des plastiques)
- Portage politique fort, et engagement de l'ensemble de l'équipe municipale (adjointe à la Santé, adjoint à la Commande publique, adjointe à la Petite enfance, adjointe à la Transition écologique)
- Ville de Grande-Synthe signataire de la Charte «Villes et Territoires sans PE» du Réseau Environnement Santé (délibération en 2018)

### **III – Quels leviers d'actions ?**

- Entreprendre une démarche transversale avec appui du DGS et des DG de pôles. Comité de pilotage, nécessité d'avoir un agent chargé de superviser le travail entre services
- Formations – webinaire sur 3 jours du CNFPT en février 2021 (Capitalisation disponible. Nombreuses Ressources) D'autres journées de formation prévues en 2022.
- Collaboration entre collectivités territoriales, retours d'expériences, partage de connaissances, etc
- Engagement des Agences Régionales de Santé
- Sensibiliser les parents sur la problématique des PE (relais dans les écoles)

Merci de votre attention !



**UNE VILLE EN TRANSITION,  
VERS UN NOUVEAU MODELE  
DE DEVELOPPEMENT**